

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-13 Du 22 juin 2026 PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LES CHALET DU HAUT FOREZ TARIFS SPÉCIAUX 2
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Daniel DELORME

Mme DESSALCES Sandrine, intéressée à l'affaire quitte la salle et ne prend pas part aux débats

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LES CHALET DU HAUT FOREZ TARIFS SPÉCIAUX 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des demandes de réservation n'entrant pas dans le champ des tarifs tels que définis par délibération n° D20262004-03 ont été faites et qu'il convient d'en définir les conditions tarifaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Fixe** les tarifs de location de la salle d'animation sise au parc résidentiel de loisirs comme suit :

Période	durée	Tarif normal	Tarif proposé
Du 23 au 25 mai 2026	3 jours	350 € / 24h	500 €
Du 12 au 14 juin 2026	2 jours	350 € / 24h	350 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Daniel DELORME, secrétaire de séance pour ce point
-------------------	--